

« Périnatalité et violences faites aux femmes »

GROUPE DE TRAVAIL

depuis novembre 2016





Périnat56

Périnat56

- Réseau de santé en périnatalité
- **Périnatalité** : ensemble de processus allant du désir d'enfant à la 1ère année de vie de l'enfant (incluant la contraception et l'ivg)
- Une association regroupant les maternités du Morbihan, et l'ensemble des professionnels intervenants dans le champ de la périnatalité.
- Ses missions sont la coordination des acteurs et l'amélioration de la qualité des soins.
- Il est financé par l'Agence Régionale de Santé.
- 2020 : régionalisation des 4 réseaux bretons



En quoi sommes-nous concernés?

Périnat56

LOI n° 2010-769 du 9 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants



Formation initiale + continue pour médecins, personnels médicaux et paramédicaux :

- violences intrafamiliales
- violences faites aux femmes
- mécanismes d'emprise psychologique
- modalités de leurs signalements aux autorités administratives et judiciaires. (depuis nov 2015)



3 moments de risque d'apparition ou d'aggravation des violences au sein du couple



la grossesse et la naissance

- la rupture conjugale et les premiers temps de la séparation
- l'exercice du droit de visite et d'hébergement du ou des enfants







Investissement émotionnel de la mère auprès de l'enfant à naitre

+

priorité donnée à ses propres besoins et ceux de son enfant



Atteinte de la fusion/ du contrôle et de la maîtrise



Déclenchement ou aggravation des violences



Violences



Profusion d'hormones du stress maternel









Pathologies obstétricales

Troubles psychiques maternels:

- -Dépression
- -Stress post-trauma
- -Répétition des violences
- -Addiction

Troubles des interactions précoces maman-bébé

Troubles de développement de l'enfant

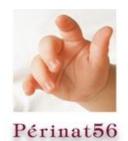


Origine du groupe de travail

MIPROF: Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

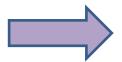
Formation de formateurs-trices pour diffusion des savoirs et outils auprès des autres professionnel.le.s de santé

3 sessions: Novembre 2016/ Janvier 2018/ Février 2019



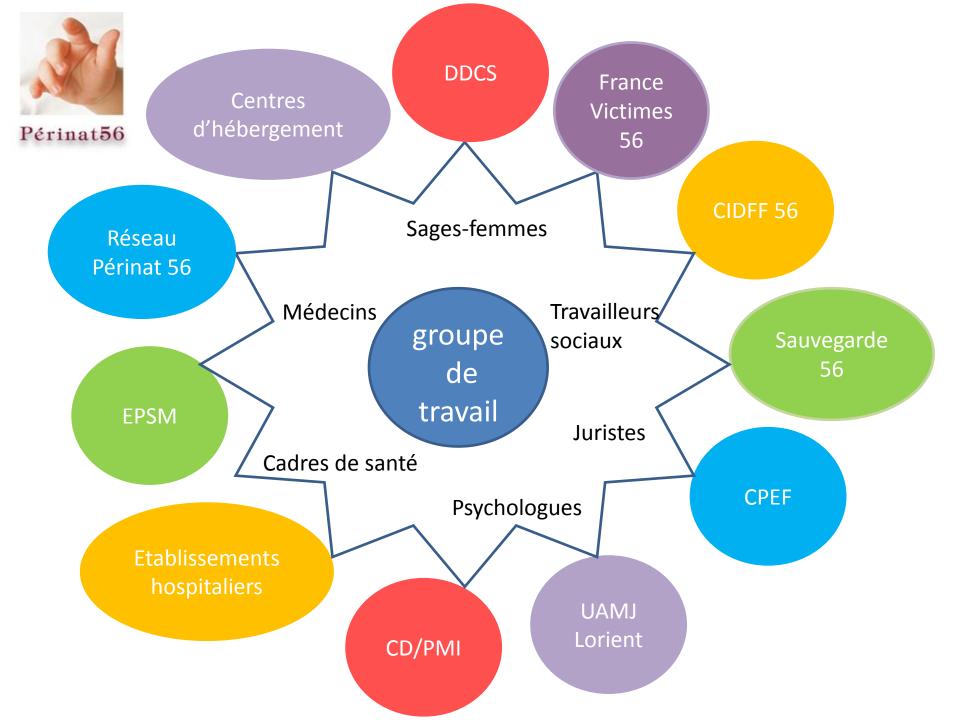
Origine du groupe de travail

- Comment diffuser les outils?
- Quelles connaissances préexistantes des professionnels quant aux violences?
- Quels dispositifs déjà existants?



Nécessité d'un état des lieux

Réunir les acteurs de périnatalité et les structures spécialisées dans l'accompagnement des victimes de violences





Historique du groupe de travail

Recensement

Mars 2017- Mai 2017

- Se connaître
- Identifier le rôle de chacun

Création d'une plaquette

Mai 2017- Septembre 2018

 à destination des professionnels de santé dans le cadre de la périnatalité



Ţ



Repérage

Evaluation

Orientation

Déploiement des soirées

Novembre 2018- Juin 2019

- Diffusion de la plaquette
- Sensibilisation aux outils
- Rencontre entre professionnels

Préparation des soirées

Décembre 2017- Décembre 2018

- Identifier les ressources sur les 4 secteurs
- Penser un contenu pluridisciplinaire qui reprend les éléments de la plaquette



Se comprendre

- Connaitre la réalité de travail de chacun : missions ET limites de chaque structure, réalité institutionnelle
- Expliquer sigles, « jargon » professionnel
- Efforts pour utiliser un langage compréhensible par tous
- Cadre de travail: écoute, respect/non jugement



La plaquette

- Beaucoup d'échanges pour choisir le plus pertinent à inscrire
- Etre pratico-pratique pour faciliter son appropriation par le professionnel
- Accord pluriprofessionnel sur la manière de formuler

Outil transposable facilement pour d'autres professions et dans d'autres départements



Périnat56

COMPRENDRE LE CYCLE de la violence conjugale



«Lune de miel»

Fait des promesses, souhaite oublier l'incident, est aux petits soins, fait tout pour se faire pardonner

- «Je lui donne une chance» «Je dois l'aider à changer» «Ses promesses me touchent»

Justification

Rejette la faute sur l'autre, minimise ou nie ce qui s'est passé, trouve des justifications extérieures

«Je rationnalise, je comprends ses excuses» Je me sens responsable, ma colère disparaît» «Je me focalise sur mes émotions» «Je doute de mes perceptions»

Il est fréquent que la victime ne soit pas prête à entreprendre des démarches, lui donner l'information lui permettra de cheminer. Il y a souvent une méconnaissance des droits et dispositifs existants. Ne pas hésiter à réitérer les propositions.

Bon à savoir

En moyenne, sept tentatives de séparation ont lieu avant un départ définitif. (source CFCV - site internet : cfcv.asso.fr)

Les enfants exposés aux violences conjugales sont co-victimes : traumatismes psychologiques et somatiques...



Repérer

REPÉRER la violence



- Violences psychologiques: propos méprisants, dévalorisation du rôle parental, humiliation, chantage, menaces de représailles, isolement familial, amical ou social, harcèlement ...
- · Violences verbales : cris, insultes, ordres ...
- Violences physiques: bousculades, gifles, coups, brûlures, strangulations...
- Violences administratives et économiques : confiscation des documents officiels, interdiction de travailler, pas d'accès à l'argent du couple, contrôle des dépenses ...
- Violences sexuelles : sexualité contrainte, sévices sexuels, viols, mutilations...



LES SIGNES ÉVOCATEURS de violence

- Omniprésence du conjoint, trop prévenant, qui peut parler à la place de la patiente, être envahissant
- Contacts téléphoniques répétés avec le conjoint durant la consultation
- · Consultations répétées ou rdv manqués
- Isolement social et familial
- · Minimisation ou justification des violences
- Dévalorisation / honte dans le discours
- Refus de l'examen gynécologique
- Douleurs pelviennes



Evaluer

Périnat56

EVALUER L'URGENCE et orienter



CE QUE DIT LA LOI

Article 226-14 du code pénal, autorisant la levée du secret professionnel

Un signalement par écrit doit être fait auprès du procureur de la République

Avec ou sans accord de la personne victime :

- si personnes vulnérables en raison de l'âge, de l'incapacité physique ou psychique: femmes enceintes, mineur.e.s, handicap, etc...
- · si péril imminent : obligation de signaler.

Dans toutes les autres situations : un signalement ne pourra être fait qu'avec accord de la patiente

Lire le signalement à la patiente chaque fois que c'est possible

Urgences médicales

Urgences hospitalières, Unité Médico – Psychologique (UMP) et/ou Unité d'Accueil Médico-Judiciaire (UAMJ)

Si des violences sexuelles viennent d'avoir lieu :

- Contacter le procureur de la République
- Orienter vers les urgences gynécologiques sans toilette préalable
- · Conserver les vêtements portés lors de l'agression

Urgences judiciaires

Signalement d'une personne en danger, péril imminent

- · Contacter le 17 (Police-gendarmerie)
- · Contacter le procureur de la République

Lorient: 02 97 84 12 50
 Vannes: 02 97 43 77 00

Urgences sociales

Hébergement

- . Chez un tiers de confiance
 - Appel au 115 (24h/24)
 - Appel SIAO 56: www.siao56.fr
 - Assistant.e social.e de secteur et/ou professionnel.le.s de PMI



Orienter

Périnat56

EN PRATIQUE

- Montrer sa disponibilité en disposant de plaquettes et d'affiches dans la salle d'attente
- Oser poser la question des violences (90 % des femmes y sont favorables)
- Être à l'écoute et bienveillant
- Eviter le jugement et les phrases du type « ça va s'arranger »,
 « vous devez le quitter », etc.
- Rappeler que toute violence est interdite par la loi et non justifiée
- Proposer un certificat médical détaillé (ordre des sages femmes/ médecins). Conserver un double dans le dossier de la patiente.
 Si elle ne souhaite pas de certificat, consigner les informations dans son dossier médical
- Conseiller une information juridique et la mise en place d'un suivi social. Proposer à la patiente d'appeler avec elle
- Dire à la patiente de contacter la police ou la gendarmerie :
 - pour porter plainte, même en situation administrative irrégulière
 - pour prévenir d'une nouvelle domiciliation si départ avec les enfants

ACCOMPAGNEMENT des patientes et CONSEILS TECHNIQUES pour les professionnel.le.s

Accompagnement médico-social

- PMI: Protection Maternelle et Infantile, dans le Centre Médico-Social du secteur: www.morbihan.fr - onglet « Localiser une structure »
- . CPEF: Centre de Planification et d'Education Familiale / ivg.gouv.fr
- UAMJ: Unité d'Accueil Médico-Judiciaire de Lorient

Accompagnement juridique

- France Victimes 56: Service d'aide aux victimes d'infractions pénales: 02 97 47 66 68 / www.france-victimes.fr
- CIDFF: Centre d'informations sur les droits des femmes et des familles: 02 97 63 52 36 / www.cidff-morbihan.fr
- Moments pour elles: Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur Vannes 06 58 75 23 06 /www.momentspourelles.fr

Accompagnement social

- Assistante sociale de Centre médico-social par secteur : www.morbihan.fr (onglet « Localiser une structure »)
- CCAS de la commune
- · Service social des centres hospitaliers
- Moments pour elles: Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur Vannes 06 58 75 23 06 / www.momentspourelles.fr

Accompagnement psychologique adulte

- France Victimes 56: 02 97 47 66 68 / www.france-victimes.fr
- CMP : Centre Médico-Psychologique pour adulte
- Moments pour elles: Lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement sur Vannes 06 58 75 23 06 / www.momentspourelles.fr
- · Psychologues en libéral et en établissements de santé

Accompagnement psychologique des enfants

- Maison des ados : Lorient : 02 97 64 71 33 / Vannes : 02 97 01 33 21
- France Victimes 56: 02 97 47 66 68 / www.france-victimes.fr
- CPEA : Centre Psychothérapique pour Enfants et Adolescents
- Psychologues en libéral

Pour plus d'informations

- . Site internet : stop-violences-femmes.gouv.fr
- · Téléphone Violences femmes info : 3919



Accompagner la plaquette

Mise en place d'une soirée par bassin de naissance pour :

- Sensibiliser à la question des violences en période périnatale
- Approfondir le contenu de la plaquette
- Répondre aux questionnements des professionnels
- Faire connaitre les structures ressources



Périnat56

Définition et mécanismes de la violence Outils de la MIPROF: film Anna, cycle de la violence, mécanismes du psychotraumatisme Particularités de la grossesse et de la naissance

UAMJ: rédaction des certificats médicaux, notion d'ITT, rôle du légiste

Contenu des soirées

Vice-procureur.e:

parcours de la

plainte,

signalement

Actions du département

SIAO 56 = hébergement d'urgence

CIDFF 56

France Victimes 56 Intervention des ressources du territoire (Ex: asso, hopital



Périnat56

LORIENT 29 Novembre 2018

48 participants

PONTIVY 26 Février 2019

32 participants

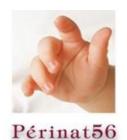
Participation

PLOERMEL 04 Avril 2019

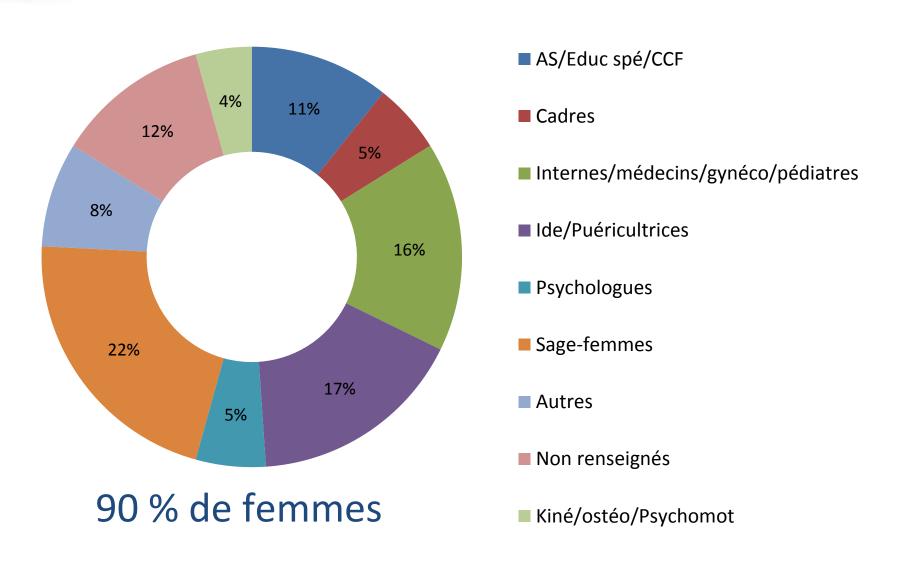
35 Participants

VANNES 06 Juin 2019

71 participants



Professionnels des quatre soirées





La recette de cette réussite

Pour obtenir une telle dynamique, il faut:

✓ Une structure porteuse : gestion de projet, budget, réseau professionnel

✓ Un soutien institutionnel : temps dégagé pour les professionnels

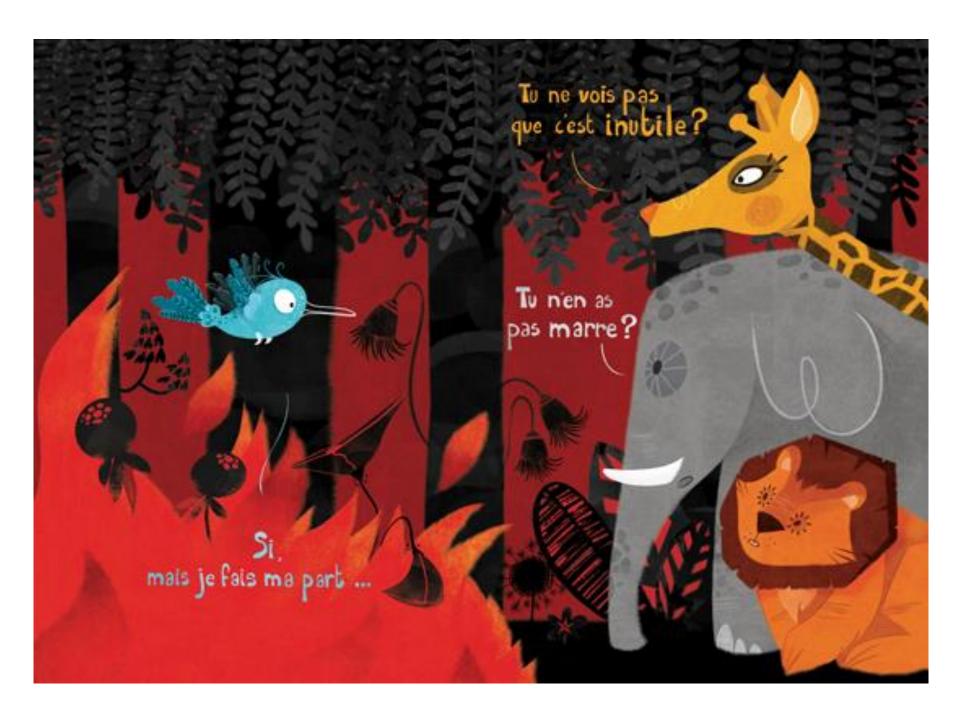
© Can Stock Photo - csp1933729

- ✓ Une collaboration pluri professionnelle
- ✓ Des professionnels motivés et investis!



Les acteurs ressources autour de la femme et de l'enfant victimes de violences







Partenaires et contacts utiles



VIOLENCES CONTRE LES FEMMES LA LOI VOUS PROTÈGE















SIAO56

